



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'INCESTE : UN TABOU IGNORE ?

Tabou parmi les tabous, l'inceste est aujourd'hui mis en avant grâce au livre « Familia Grande » de Camille K. Elle y dévoile les agressions sexuelles subies par son jumeaux et couvertes par une omerta consensuelle.

Selon l'article 222-31-1 du code pénal, « les viols et les agressions sexuelles sont qualifiés d'incestueux lorsqu'ils sont commis au sein de la famille sur la personne d'un mineur par un ascendant, un frère, une sœur ou par toute autre personne, y compris s'il s'agit d'un concubin d'un membre de la famille, ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait ».

Pourtant ce phénomène longtemps ignoré ou mis de côté avait été dénoncé par de nombreuses associations, soit directement par leur objet, soit au travers d'investigations.

Par exemple en 2015, une enquête de l'ISVEA commandée par l'association « Mémoire traumatique et victimologie » auprès de 1214 personnes, a fait apparaître qu'un enfant sur deux victime d'agressions sexuelles les avait subies dans le cadre familial.

En 2019, toujours à la demande de l'association « Mémoire traumatique et victimologie », une autre enquête menée par Ipsos auprès 502 français de 18 ans et plus, ayant été victimes de viols et d'agressions sexuelles dans l'enfance, a démontré que 44% des situations de violences sexuelles sur enfant étaient incestueuses.

Enfin en novembre 2020 lors d'un sondage effectué par ce même institut au profit de l'association « Face à l'inceste », un français sur dix affirme avoir été victime d'inceste, soit 6,7 millions de personnes.

L'inceste :le silence pour l'enfant

Tout enfant a le droit de grandir dans la bienveillance et la protection. Aussi qui mieux que ses proches peuvent lui apporter cette valeur refuge ?

Mais à contrario, qui mieux que ses proches peuvent condamner l'enfant victime d'inceste à la double peine de la loyauté et du déni et ainsi l'enfermer dans le silence ?

Or l'inceste est dévastateur pour lui ; il a de lourdes conséquences sur son développement et peut le rendre vulnérable dans sa construction de vie d'adulte.

Aussi, pour notre association qui a été créée en 1996 pour soutenir les enfants victimes d'agressions sexuelles et de maltraitance et qui sensibilise les scolaires à ce sujet, il n'est

plus possible de ne pas entendre et accompagner l'enfant qui sort du silence et de laisser l'inceste dans un tabou indicible.

Parler c'est déjà agir ; parler pour l'enfant c'est reprendre sa place de sujet, parler pour l'entourage c'est reprendre leur place d'adulte responsable.

Dans cette obligation de changement, nous nous félicitons des engagements annoncés par Adrien Taquet dans son communiqué de presse du 23 janvier et nous espérons qu'ils bénéficieront des moyens indispensables à leur mise en œuvre.

[Inceste et violences sexuelles : l'urgence d'agir pour un changement de société radical.](#)

Voir aussi <https://www.senat.fr/presse/cp20210120c.html>

Association Enfant en Danger

12 Rue Pasteur 05000 GAP

04 92 51 55 00

enfant.endanger@free.fr

www.enfantendanger.org